



Divulgateion d'email personnel au travail

Par **Wavvy**, le **01/11/2019** à **00:16**

Bonjour,

J'ai échangé une correspondance signalée comme "perso" dans l'objet avec ma responsable directe sur une situation de mal-être causée par des soucis personnels et liés aux comportements de collègues sans citer de nom. Ma responsable transfère ces emails sans ma permission à un collègue RH. Est-elle dans son droit ? Merci pour vos conseils

Par **Visiteur**, le **01/11/2019** à **09:20**

Bonjour

[quote]

Ma responsable transfère ces emails sans ma permission à un collègue RH

[/quote]

Ce "collègue "RH" est il celui qui s'occupe du personnel de votre entreprise ?

Par **youris**, le **01/11/2019** à **10:02**

bonjour,

ma situation de votre "mal-être" concerne votre service R.H. donc je trouve cette transmission logique voir nécessaire sauf si vous lui avez interdit.

salutations

Par **P.M.**, le **01/11/2019** à **15:30**

Bonjour,

En tout cas, il ne s'agit pas d'une correspondance privée puisqu'elle traite de l'environnement

professionnel...

Tout au plus, votre responsable aurait-elle pu faire preuve de réserve pour la transmettre à votre collègue des Ressources Humaines...